COMMUNE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER
DEPARTEMENT SEINE-MARITIME

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Procurations : 0

Convocation :

28 Mai 2026

Délibération Numéro

2026.04.06.08

Objet :

CONVENTION DE PARTICIPATION FINANCIERE AU FONCTIONNEMENT DE LA SALLE INTERCOMMUNALE

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du 4 juin 2026

Le quatre juin deux mil vingt-six dans la salle de la Mairie de Beuzeville-La-Grenier, sous la présidence de Monsieur François AUBER, Maire de la commune

Date de convocation du conseil municipal : 28 mai 2026

Membres présents : M. AUBER François, M. PAUMELLE Patrice, Mme MAILLARD Martine, M. LE DUEY Régis, Mme MICHONNET Pascale, Mme COLOMBEL Véronique, Mme GEHAN Danielle, Mme LEMARCIS Sandrine, M. HAMEL Ludovic, M. COURSEAUX Pierrick, Mme DESMOULINS Anne-Sophie, M. LE CORRE Gérald, Mme LEFEBVRE Angélique, M. FRIBOULET Damien, M. LEBAILLIF Anthony

Secrétaire de séance : Le Président de la séance procède à l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L 2121-15 DU Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du Conseil Municipal. Madame Martine MAILLARD est désignée pour remplir cette fonction.

Auxiliaire de séance : Mme COLMANT Sabine, secrétaire générale de Mairie.
Le quorum étant atteint Monsieur Le Maire déclare la séance ouverte.

EXPOSE

Monsieur Le Maire rappelle les termes de la convention signée entre les communes de BEUZEVILLE-LA-GERNIER, MIRVILLE, PARC D'ANXTOT et SAINT JEAN DE LA NEUVILLE pour la participation au fonctionnement de la salle.
Monsieur Le Maire précise que suite au renouvellement des assemblées, il est nécessaire d'actualiser les conventions.
La commune de BEUZEVILLE LA GRENIER, en charge de l'exécution financière procèdera à la facturation des participations aux différentes communes selon la clé de répartition retenue (fonction du nombre d'habitants).
A chaque nouvelle mandature, les communes membres fourniront le l'avis transmis par l'INSEE répertoriant le nombre d'habitants.

Pour la mandature 2026 les clés de répartition proposées sont les suivantes :

- BEUZEVILLE LA GRENIER : 42.73% (1216 hab.)
- MIRVILLE : 12.58% (358 hab.)
- PARC ANXTOT : 20.80% (592 hab.)
- ST JEAN DE LA NEUVILLE : 23.89% (680 hab.)

Le conseil municipal, après en avoir délibéré à l'unanimité des membres présents : *(15 voix pour, 0 voix contre, 0 abstention)*

DECIDE :
- **de retenir** les taux de participation ci-dessus énumérés
- **de valider** les termes de la convention actualisée (jointe en annexe)
- **d'autoriser** M. Le Maire à signer la convention pour la participation financière au fonctionnement de la salle omnisports intercommunale passée avec les communes de Mirville, Parc d'Anxtot, Saint-Jean de la Neuville.
- **d'autoriser** M. le Maire à signer les conventions d'utilisation avec les différentes associations utilisatrices de la salle.

Pour extrait conforme au registre,

Fait et délibéré en séance le 4 juin 2026

Le Maire

François AUBER

MAIRIE DE BEUZEVILLE-LA-GRENIER 76210

La Secrétaire de séance

Martine MAILLARD